socobois

TERMITES - AMIANTE PLOMB - LOI CARREZ DPE-ELECTRICITÉ-GAZ MISE EN COPROPRIÉTÉ



Agence de RODEZ 23, boulevard Laromiguière 12000 RODEZ

Tel: 0565731111 Fax: 0565731112



Indivision SHERRIFF - HICKEY

Château de la Garinie

12220 LUGAN



Référence: 160ML001202 A communiquer pour toute correspondance

Réalisé le : 24/08/2012



DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE















Propriétaire :

Indivision SHERRIFF - HICKEY Château de la Garinie **12220 LUGAN**



Château T12. Château de la Garinie **12220 LUGAN**

Référencé: Non communiqué











NOTE DE SYNTHESE



DPE (4 pages)

Consommation

Emission

Consommation: 248,03 kWh/m², Classification: E; Emission: 47,05 Kg/m²,

Classification : E



Référence: 160ML001202

Diagnostic de performance énergétique

réalisé conformément au décret 2006-1147 du 14/09/2006 relatif aux méthodes et procédures applicables au diagnostic de performance énergétique, à l'arreté du 15/09/2006, modifié par l'arrêté

6.2 - Logement

Α	Fiche s	ignalétique du DPE					
Propriétaire :	Indivision	SHERRIFF - HICKEY		Etage :	NC	Signature :	
Adresse :			Bâtiment(s):	NC			
	12220 LU	20 LUGAN		Surface :	334 m²		
Lot (s):	NC	NC		Construction:	NC		
Type batiment	t: Logemen	t					
Désignation :	Château	T12.					
Date intervention	on :	24/08/2012		Technicien:	LADIRAT Jean-Fran	cois	
Date mise à jour : Sans Objet Certification : 1884499 délivré le : 05/03/2009 par Bureau VERITAS Certifica		05/03/2009 par Bureau VERITAS Certification					
Date de validité	ė:	24/08/2022		Ref mandataire :	ndataire : Non communiqué		
B Consommation annuelle par énergie							

Obtenues au moyen des factures d'énergie des années 2012, 2011, 2010, Prix des énergies indexé au 15/08/2010

		_, ,		-
	Moyenne annuelle des consommations Détail par énergie dans l'unité d'origine	Consommation en énergies finales Détail par énergie et par usage en kWhef	Consommation en énergies primaires Détail par usage en kWhep	Frais annuels d'énergie en € TTC
Chauffage	3337,67 litre de Fioul 1347,33 l de GPL	33276,54 kWhef de Fioul 17057,98 kWhef de GPL	50334,52 kWhep	4186,09 €
ECS	12600,33 Kwh de Electricite	12600,33 kWhef de	32508,86 kWhep	1651,9 €
Refroidissement		0 kWhef	0 kWhep	0 €
Consommation d'énergie pour les usages recensés		45876,87 kWhef de Fioul 29658,31 kWhef de GPL	82843,38 kWhep	5837,99 € + Abonnement : 61,05 €

C Indicateurs environnementaux

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour les consommations totales d'énergie

Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les consommations totales d'énergie

Estimation des émissions : 47,05 kgéqCO2/m².an

Consommation réelle : 248,03 kWhep/m².an

Logement économe Logement 50 51 à 90 91 à 150 151 à 230 231 à 330 248,03 kWh ep/m2.an 331 à 450 > 450

Logement énergivore

Faible émission de GES Logement <= 5 A 6 à 10 В 11 à 20 21 à 35 D 36 à 55 47,05 kg eqCO2/m².a 56 à 80

Forte émission de GES



D Commentaires

Référence:160ML001202

Descriptif du logement et de ses équipements Е

E.1 - Types de Murs							
Intitulé	Description	Surface	Epaisseur	Isolation	Année / épaisseur isol.		
Mur 1	Murs en Pierre de taille et moellons	Extrapolée	80 cm	Non			

E.2 - Types de Toiture						
Intitulé	Description	Surface	Type toiture	Isolation	Année / épaisseur isol.	
Plafond 1	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage - Vide d'air - 20 cm)	Extrapolée	Sans objet	Oui	NC	

E.3 - Types de Plancher						
Intitulé	Description	Surface	Type sous sol	Isolation	Année / épaisseur isol.	
Plancher 1	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage	Extrapolée	Sans objet	Oui	NC	

E.4 - Types de Menuiseries						
Intitule	Description	Surface	Volets	Remplissage Argon		
Fenetre 1	Fenetre - Simple vitrage - Bois - Avec volet	Extrapolée	Oui	Non		
Porte 1	Porte - Opaque pleine - Bois	2 m²	Non concerné	Non concerné		

E.5 - Desc	criptif du système de chauffage		
Intitule	Description	Programmateur	Robinet thermostatique
Chauffage n°1	Chaudière fioul installée à partir de 2001 Fioul - Emetteur : Radiateur chaleur douce	Non	Oui
Chauffage n°2	Poêle GPL GPL	Non	Non

Inspection > 15 ans : Non communiqué

E.6 - Descriptif du système d'eau chaude sanitaire (ECS)				
Intitulé	Description	Veilleuse	Accumulation	
ECS 1	Chauffe-eau installé entre 5 et 15ans Electricite - Vertical	Non	Oui	

E.7 - Desc	E.7 - Descriptif du système de climatisation				
Intitulé	Description Pourcentage				
	Pas de climatisation				

E.8 - Descriptif du système de ventilation

Naturelle par entrée d'air / extraction

E.9 - Descriptif des équipements utilisant des énergies renouvelables

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWhep/m².an (Energie économisée grace au système ENR) Types d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Pas d'équipement









Référence: 160ML001202

Conseils pour une bonne utilisation de l'énergie

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur
- Pour comparer différents logements entre eux
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Usages recensés

F

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc) ne sont pas comptabilisées dans l'étiquette d'énergie et climat des bâtiments. La chaleur conventionnelle moyenne retenue est de 19° pour le local expertisé.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquées par les compteurs ou les relevés.

Energie finale ou énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Variation des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention "prix de l'énergie en date du..." indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle refléte les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national.

Energies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergies renouvelables produites par les équipements installés à demeure et utilisés dans la partie privative du lot.

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- * Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "horsgel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette fâche.
- * Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- * Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- * Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- * Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) bour limiter les pertes inutiles.
- * Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- * Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- * Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- * Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel. Si votre logement fonctionne avec une VMC:
- * Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- * Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- * Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir

Autres usages

Eclairage :

- * Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- * Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- * Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

* Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

* Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).







DPE

Référence:160ML001202

Recommandations pour l'amélioration énergétique et l'entretien

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez les, elles peuvent vous apporter des bénéfices. Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste eie.asp

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

Mesure d'amélioration

Isolation des fenêtres: double vitrage à isolation renforcée 4/15 et +/4 avec Argon) (320€/m²)





socobois

TERMITES - AMIANTE PLOMB - LOI CARREZ DPE-ELECTRICITÉ-GAZ MISE EN COPROPRIÉTÉ



DOCUMENTS

Référence: 160ML001202



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R. 271-3 du Code de la construction et de l'habitation

Nous, Cabinet Socobois, attestons sur l'honneur :

- être en situation régulière au regard de l'article L. 271-6 du Code de la construction et de l'habitation ;
- disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des États, Constats et Diagnostics composant le présent dossier.

Conformément à l'article L. 271-6 du Code de la construction et de l'habitation

- le Cabinet Socobois à souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions;
- le Cabinet Socobois n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il fui est demandé d'établir l'un des Etats, Constats ou Diagnostics composant le présent





Bureau VERITAS Certification - 1884499



Attestation d'assurance au 01/01/2012